

Réponses aux Questions par trois candidats au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Les questions suivantes ont été posées avant de l'événement en ligne portant sur l'élection du nouveau Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et ont été adressées par trois candidats : **Alain Berset, Didier Reynders et Indrek Saar**.

Leurs réponses ont servi de base pour les interactions lors de l'événement organisé par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et CURE – Campaign to Uphold Rights in Europe le 27 mai 2024. Elles portent entre autres sur l'efficacité globale du Conseil de l'Europe et les défis en matière de droits de l'homme et d'environnement.

- 1. Citez trois sujets sur lesquels le Conseil de l'Europe devrait s'efforcer d'apporter des changements majeurs à ses approches. Que souhaiteriez-vous réaliser sur ces sujets au cours des cinq prochaines années ?**

Alain Berset

1) Dans les thématiques qu'il traite dans son mandat de défense et de promotion des trois piliers, le Conseil de l'Europe doit être en général plus efficace dans le passage du diagnostic au remède. Par ses groupes d'experts et son approche stratégique des défis à l'APCE et au CM, il couvre bien l'architecture d'une problématique mais l'ingénierie de la mise en œuvre effective lui fait encore trop souvent défaut au sein du Secrétariat et au sein des Etats membres concernés. Si je suis élu, je veillerai à ce que le Conseil de l'Europe puisse mieux passer de l'analyse à l'opérationnalisation. Un exemple qui peut nous inspirer est le dossier du soutien à l'Ukraine où l'on passe très vite de la conceptualisation à l'action.

2) La lutte contre l'érosion de la démocratie que le Conseil de l'Europe a engagée en adoptant les Principes de Reykjavik pour la démocratie doit être guidée par un projet phare innovant et dynamisant : un Plan d'action pour la régénération de la démocratie en Europe. Si je suis élu, je veillerai, en étroite collaboration avec l'APCE, à bien circonscrire la vision, à créer les partenariats avec les Etats membres, les parlements nationaux, les communautés locales et les organisations de la société civile qui seront les relais de la mise en œuvre dudit Plan.

3) Le traitement de l'actualité qui se fait à l'APCE doit trouver son miroir au sein du CM, par exemple lors du dialogue hebdomadaire entre le SG et le CM. Le dialogue sur les activités effectuées par le SG et le SGA doit être complété par un dialogue prospectif analysant l'impact des développements de l'actualité sur les activités du Conseil de l'Europe. Si je suis élu, je veillerai à instaurer une pratique plus politique, moins procédurale et moins institutionnelle du mandat du SG avec une focalisation également sur une approche prospective de la gestion des développements non- prévisibles et non-planifiés.

Didier Reynders

Si l'Assemblée parlementaire m'en donne la possibilité, j'aimerais :

- Améliorer la proximité du Conseil de l'Europe avec les dynamiques de terrain et les citoyens. Pour ce faire, l'Organisation doit se doter d'une communication pertinente et moderne, décentraliser davantage son action, notamment en renforçant ses bureaux sur le terrain, et avoir un rôle politique plus important pour accroître, à long terme, la **visibilité** du Conseil de l'Europe.
- Accroître les **synergies**, au sein de l'Organisation, entre ses deux organes statutaires mais aussi avec toutes ses composantes. Bien qu'ils n'aient pas toujours les mêmes points de vue, je suis convaincu qu'ils partagent l'aspiration commune de renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
- Intégrer plus largement les **mécanismes d'alerte précoce** pour lutter contre le déclin de la démocratie et de l'État de droit.

Des progrès sur les sujets susmentionnés seront essentiels pour assurer la mise en œuvre des décisions prises à Reykjavik et permettront au Conseil de l'Europe d'être plus pertinent face aux nouveaux défis qui se présenteront au cours des cinq prochaines années.

Indrek Saar

L'objectif principal de mon mandat est d'accroître l'influence, la pertinence et la visibilité du Conseil de l'Europe. Pour y parvenir, nous devons a) mettre en œuvre les priorités convenues à Reykjavik, b) accroître la synergie et la coopération entre les deux principaux organes statutaires - le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire - de l'organisation et c) renforcer l'organisation en interne. En tant que secrétaire général, j'insisterai sur l'importance d'un engagement direct avec toutes les parties prenantes et d'une collaboration étroite avec les médias afin de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Pour atteindre ces objectifs, je me concentrerai sur les quatre domaines clés suivants, qui s'inspirent bien sûr de la déclaration de Reykjavik :

1. Protection de la Convention européenne des droits de l'homme et du système de la Convention, y compris l'exécution des arrêts de la Cour ;
2. Responsabilité et assistance à l'Ukraine, avec une attention particulière pour les enfants déportés ;
3. De nouveaux défis tels que l'intelligence artificielle et l'environnement, en veillant à ce que le Conseil de l'Europe reste à l'avant-garde et définisse des normes à l'échelle mondiale ;
4. Le développement organisationnel, qui garantit que le Conseil de l'Europe reste en phase avec son temps et que nos ressources sont utilisées au mieux pour la promotion de nos valeurs fondamentales.

2. Pensez-vous que l'efficacité globale du Conseil de l'Europe peut être améliorée pour atteindre son objectif principal de protection des droits de l'homme, de la prééminence du droit et de la démocratie ? Quelles mesures souhaiteriez-vous promouvoir pour accroître l'efficacité du CoE ?

Alain Berset

Le mandat de protection des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la démocratie est un mandat large, d'autant plus qu'il ne s'agit pas que d'un mandat de protection mais également d'un mandat de promotion de ces trois piliers civilisationnels. Il faut certes augmenter l'efficacité de l'Organisation mais on ne peut pas tout rationaliser à l'extrême car avec l'agression russe en Ukraine qui est aussi une attaque contre nos démocraties, les tâches du Conseil de l'Europe augmentent. Dans ce contexte, les trois clés d'optimisation de l'action du Conseil de l'Europe sont :

- i) **La focalisation sur les priorités de Reykjavik.** *Méthode proposée* : concentration des travaux, des ressources humaines et des moyens financiers sur ces priorités.
- ii) **La synergie entre les différentes instances du Conseil de l'Europe qui travaillent sur les mêmes thématiques.** *Méthode proposée* : regroupement et décloisonnement des acteurs et création de task forces ad hoc.
- iii) **La connexion avec l'actualité (pour être un acteur international visible et réagir à temps sur les développements impactant l'un ou plusieurs des trois piliers).** *Méthode proposée* : Echanges plus fréquents avec d'autres OI, les Etats et avec la société civile, ainsi que le lancement d'initiatives permettant d'organiser des réponses adéquates à des défis spécifiques.

Didier Reynders

L'Organisation a le devoir moral de chercher en permanence à améliorer son efficacité en matière de **protection et de promotion** des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit de manière transversale.

- **Définir une vision et des objectifs clairs** pour la mise en œuvre des décisions prises lors du sommet de Reykjavik. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter une approche axée sur les résultats.
- Toute vision ambitieuse nécessite des **moyens budgétaires** comme l'indique votre Déclaration de La Haye. Les efforts financiers des États membres dans le cadre du cycle 2024-2027 doivent s'accompagner d'un **ensemble de réformes** visant à accroître l'agilité de l'Organisation et à renforcer sa pertinence.
- L'Organisation doit mener de front et en priorité : l'approfondissement du dialogue avec toutes les composantes du Conseil de l'Europe pour identifier les besoins, le renforcement et la diversification de ses instruments pour assurer le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, la promotion du passage d'une approche centripète à une approche centrifuge pour inclure les citoyens et le renforcement de l'influence et de la présence internationale de l'Organisation.

Indrek Saar

Certainement. Nous possédons un savoir-faire très précieux au sein de l'organisation et la question clé est de le mettre en pratique de la manière la plus efficace possible. Pour ce faire, notre Organisation doit évoluer en interne. Venant d'un pays connu pour son administration efficace utilisant les technologies modernes, j'explorerai immédiatement les possibilités de maximiser l'impact de nos ressources pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Le travail sur le fond doit être prioritaire, et mon objectif est de veiller à ce que nos efforts soient orientés vers l'obtention de résultats concrets pour faire progresser nos valeurs fondamentales. Nous avons certainement une marge d'amélioration dans l'utilisation de l'aide fournie par les technologies modernes et l'intelligence artificielle pour simplifier notre travail de routine.

- 3. Les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et dans l'exécution des verdicts de la Cour européenne des droits de l'homme sont une préoccupation de longue date. Les mesures prises par l'organisation pour y remédier ont été utiles, mais de graves problèmes subsistent. La question a été un sujet majeur dans la déclaration de Reykjavik du 4ème sommet des chefs d'État et de gouvernement. La suggestion de créer un poste de représentant spécial chargé de rendre visite aux gouvernements et de plaider en faveur de la création d'un mécanisme de mise en œuvre efficace¹ n'a pas été incluse dans la déclaration du sommet. Souhaiteriez-vous toujours envisager cette option ou d'autres options similaires afin d'accorder une plus grande attention à la mise en œuvre des arrêts à un niveau élevé ? L'application de l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme offre au Secrétaire général la possibilité explicite d'influencer la mise en œuvre de la Convention. À votre avis, cet article est-il utilisé de manière efficace ; son utilisation pourrait-elle être élargie ?**

Alain Berset

Je pense que plutôt que de créer un poste de Représentant spécial pour la mise en œuvre des arrêts de la Cour, c'est le SG et le SGA qui doivent exécuter cette tâche en priorité. Il convient ici d'effectuer plus de contacts à haut niveau par le biais d'une action de diplomatie préventive bien pensée et discutée avec la Présidence du CM et un groupe d'Etats facilitateurs appuyant la Présidence et le SG. Le Directeur politique et le Directeur général DGI doivent soutenir cette action qui doit être menée en profondeur et à plusieurs niveaux. Il faut créer un système de mesure de confiance pour engager l'Etat réfractaire et le SG doit faire usage des possibilités que lui donne l'article 52 de la CEDH d'une manière plus innovante.

¹ Voir le point 4.a de la présentation de l'EIN au sommet de Reykjavik

<https://static1.squarespace.com/static/55815c4fe4b077ee5306577f/t/63ff43501b54193bd2ce0dc3/1677673297465/EIN%2BFourth%2BSummit%2BBriefing%2BNote%2Bon%2BECtHR%2BImplementation%5B92%5D.pdf>

Didier Reynders

Le maintien de l'intégrité et de la crédibilité du système de la Convention est **l'une de mes quatre priorités**. La situation de la Cour est préoccupante, avec plus de 70 000 requêtes en attente, ce qui entraîne des délais de traitement extrêmement longs, alors que certaines situations nécessitent une réponse rapide et efficace. Bien que la Cour ait mis en place une stratégie de priorisation en septembre 2021 et que ses ressources budgétaires aient été augmentées pour 2024-2025, il sera important de **renforcer encore ses moyens**, si nécessaire.

C'est pourquoi, en septembre 2021, le président a proposé une nouvelle stratégie de hiérarchisation, qui permettrait à la Cour européenne des droits de l'homme de rendre plus rapidement des arrêts de qualité sur des affaires prioritaires ayant un impact immédiat.

La Convention et la Cour sont les garants de nos valeurs et de nos principes. Tous les Etats membres ont accepté l'**obligation inconditionnelle** de se conformer aux arrêts de la Cour. Le Secrétaire général doit jouer un rôle indispensable de facilitateur de dialogue.

La nomination d'un représentant spécial est une idée intéressante, mais je ne suis pas convaincu qu'elle permettra d'atteindre nos objectifs. D'autres possibilités pourraient être explorées pour aider les Etats membres à respecter leurs engagements. En revanche, en cas de manque de volonté politique de la part d'un Etat membre, une mise en œuvre efficace nécessiterait, à mon avis, un engagement au **plus haut niveau politique**, que je serais prêt à mener personnellement avec toutes les composantes du Conseil de l'Europe.

Indrek Saar

Honnêtement, je ne pense pas que le Secrétaire général puisse se permettre de déléguer à un représentant spécial l'importante responsabilité d'interagir avec les gouvernements et de plaider en faveur de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Au contraire. Je n'ai certainement pas l'intention de faire de la microgestion et je fais entièrement confiance à l'excellent travail du Secrétariat et du Commissaire aux droits de l'homme. Cependant, mon expérience politique et managériale a prouvé que les questions (politiquement) sensibles doivent être traitées au plus haut niveau. Les contacts précieux que j'ai eus tout au long de la campagne avec les représentants des États membres, au sein de l'APCE et avec d'autres parties prenantes ont également fait ressortir la nécessité d'un engagement personnel du Secrétaire général et d'un travail de médiation à cet égard, et c'est précisément envers cet effort que j'ai l'intention de m'engager.

- 4. Des lacunes peuvent également être observées dans la mise en œuvre par les États d'un grand nombre d'autres normes du Conseil de l'Europe, ainsi que dans le suivi des recommandations des organes de suivi ou des conseils d'experts émanant, par exemple, du Commissaire aux droits de l'homme ou de la Commission de Venise. Les mécanismes qui peuvent et doivent empêcher le recul de la démocratie et des droits de l'homme sont sous-évalués et sous-utilisés. Êtes-vous d'accord avec cette analyse et, dans l'affirmative, dans quelle direction travailleriez-vous pour apporter des améliorations.*

Alain Berset

Le recul du respect général envers les Droits de l'Homme et l'érosion démocratique sont une tendance sociétale générale que l'on observe en Europe. Bien sûr que le Conseil de l'Europe doit être le plus efficace possible dans l'utilisation de ses outils. L'impact négatif de certains réseaux sociaux ainsi que la désinformation massive qu'injectent dans ces réseaux et dans les médias certains Etats hostiles à nos sociétés libres et démocratiques ont un effet bien plus fort que nos mécanismes actuels de défense et de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. C'est pourquoi, pour lutter contre ce phénomène, la priorité doit être de combiner de manière décidée et innovante plusieurs domaines d'action tels que :

- i) la protection des journalistes et de la liberté des médias ;
- ii) la lutte contre la désinformation ;
- iii) la dénonciation et la lutte contre le populisme, vecteur de discriminations et propagateur du discours de haine ;
- iv) la mise en valeur de la diversité culturelle comme ciment social égalitaire par des politique d'inclusion et d'intégration.

Comme indiqué au point 2) de la réponse à la question 1, un Plan d'action du Conseil de l'Europe pour une régénération de la démocratie viendrait encore s'ajouter à l'effet d'une action renforcée dans des domaines d'action décrits ci-dessus.

Didier Reynders

Les mécanismes de prévention de l'érosion des droits démocratiques et des droits de l'homme pourraient être rendus **plus souples, plus réactifs et plus efficaces**. Par conséquent, si les parlementaires de l'Assemblée m'en donnent l'occasion, j'aimerais accomplir ce qui suit, entre autres actions :

- Veiller à ce que les organes de contrôle puissent remplir leur mandat sans restriction et de manière coordonnée, tout en s'assurant qu'ils n'interfèrent pas dans leurs domaines de compétence. J'encouragerais de **manière proactive** les États membres confrontés à des situations particulièrement difficiles à accepter le plein exercice du mandat des organes de contrôle, en vue de les aider.
- Continuer à développer la capacité de l'Organisation à **répondre aux défis émergents** (par exemple, la désinformation ou l'environnement) en développant des instruments pertinents. En consultation avec les différents partenaires au sein de l'Organisation, y compris les OING, il pourrait être opportun de définir ensemble les modalités d'une nouvelle plateforme consacrée aux violences auxquelles les dirigeants d'ONG pourraient être confrontés.
- Soutenir, avec l'aide des deux organes statutaires et des organes consultatifs, la mise en place d'un cadre de suivi et d'information concernant la mise en œuvre des 12 principes de Reykjavik pour la démocratie.
- Accorder une attention particulière aux **plus vulnérables** en prenant en compte les défis de la discrimination et de la violence. Je ferais de la promotion et de la **protection des droits des femmes**, en particulier de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, une priorité.

- Mettre mon expérience de commissaire européen à la justice au **service du Conseil de l'Europe** (où j'ai été chargé, entre autres, d'assurer la défense de l'État de droit, de coordonner la préparation des rapports annuels sur la situation dans chacun des États membres de l'UE, de prévenir et de détecter les violations de l'État de droit à un stade précoce, mais aussi de travailler en collaboration avec la Commission de Venise et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi que de soutenir la société civile, notamment par l'intermédiaire du programme CERV).

Indrek Saar

Je suis d'accord avec cette analyse et il s'agit sans aucun doute d'un domaine qui requiert toute l'attention du Secrétaire Général. La force et la valeur ajoutée que le Conseil de l'Europe apporte aux forums multilatéraux est le système de conventions avec des normes et des mécanismes concrets.

Nous vivons en effet une époque de grands défis, où la démocratie et les droits de l'homme ont été mis à rude épreuve et sont souvent mis à mal. Aucun pays ne peut à lui seul gérer efficacement les reculs démocratiques et les défis importants en matière de droits de l'homme, c'est pourquoi nous avons besoin d'un multilatéralisme fort et résistant. Je suis fermement convaincu que notre Organisation a un rôle crucial à jouer dans la défense des principes du droit international et dans la promotion de nos valeurs sur notre continent et au-delà.

Je suis fier de ce que le Conseil de l'Europe a accompli au cours des 75 dernières années. Bien sûr, même au cours des 17 années où j'ai été en contact direct avec notre Organisation, il y a eu des aspects et des situations où j'aurais personnellement espéré une meilleure solution ou une position plus solide. Je suis toutefois fier que, dans les moments les plus sombres, nous ayons pu nous unir autour de nos valeurs fondamentales. Je m'engage pleinement à protéger ce système unique et à garantir à toute personne relevant de notre juridiction les droits et libertés définis dans la Convention européenne des droits de l'homme. Nous devons le faire en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes importantes, en mettant en œuvre les activités convenues à Reykjavik. C'est notre rôle et c'est ce que l'on attend de nous.

5. ***Le rôle de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans le soutien des normes et des processus du Conseil de l'Europe est mentionné à plusieurs reprises dans la Déclaration de Reykjavik. La Déclaration appelle à "un réexamen et un renforcement de l'action de l'Organisation en direction des organisations de la société civile et de son engagement concret auprès d'elles". Pensez-vous que l'interaction entre la société civile et l'Organisation doit faire l'objet d'une attention et d'une expansion accrues et cohérentes et qu'en particulier la place des ONG nationales dans l'ouverture et l'interaction doit être clarifiée et renforcée ? Quelle approche adopteriez-vous pour renforcer l'engagement et la coordination entre la société civile, la Conférence des OING et d'autres organes du Conseil de l'Europe et quel niveau de priorité cet engagement doit-il avoir ?***

Alain Berset

Je suis d'accord que l'interaction des instances directrices du Conseil de l'Europe avec la société civile, représentée par la Conférence des OING et ses membres devrait être renforcée. J'en suis d'autant plus conscient que l'échange avec la société civile est essentiel pour que l'Organisation reste en phase avec la réalité sociétale des populations et des individus. La feuille de route du Secrétariat pour son interaction avec la société civile pourrait être opérationnalisée davantage. La Conférence des OING doit devenir un « *sounding board* » pour le Secrétaire Général et le Secrétariat mais aussi pour le CM avec qui les échanges devraient être plus fréquents, ceci peut d'ailleurs être facilité par le Secrétaire Général. Peut-être qu'un déjeuner de travail périodique avec des délégués de Conférence serait une manière d'instaurer ce rôle de « *sounding board* » que la société civile devrait avoir auprès du Secrétaire Général.

Didier Reynders

Je perçois la Conférence comme un **partenaire historique** avec lequel une collaboration étroite est nécessaire pour protéger et promouvoir nos valeurs et principes fondamentaux. Le Conseil de l'Europe est l'organisation internationale qui entretient la plus ancienne relation structurée avec la société civile et qui organise la participation des OING en son sein. De plus, la Conférence célébrera son 50ème anniversaire au cours du mandat du prochain Secrétaire Général. Je serais à **votre disposition** pour vous soutenir dans vos initiatives dans ce contexte, mais aussi tout au long du mandat pour **discuter de vos préoccupations et recommandations**. La Conférence doit également avoir accès à des conditions de travail appropriées pour mener à bien ses missions (par exemple, des bureaux dotés d'équipements informatiques).

Dans la lignée du travail de Mme Pejčinović Burić, j'agis pour mettre en œuvre la Feuille de route du Secrétaire général sur l'engagement de la société civile auprès du Conseil de l'Europe 2024-2027, afin que la participation de la société civile, y compris des jeunes, puisse être assurée de manière **transversale**. Une approche **multipartite** enrichirait considérablement tous les travaux du Conseil de l'Europe. Je m'engage également à maintenir la pratique récemment établie de tenir des échanges de vues réguliers et, si on le souhaite, d'autres réunions informelles. Au cours de son mandat, le Secrétaire Général pourra, sur la base de son expérience et des échanges avec les deux organes statutaires et les organes consultatifs, proposer une nouvelle feuille de route.

Si l'Organisation veut se rapprocher de ses citoyens, mais aussi de la société civile et de ses ONG à l'échelle locale et nationale, il pourrait être envisagé de s'exprimer, pour les messages les plus importants, et dans le respect du bilinguisme statutaire, dans la **langue des Etats membres**. Cela pourrait aller de pair avec une plus grande implication du Conseil de l'Europe auprès de la société civile à travers le renforcement de ses bureaux sur le terrain.

Indrek Saar

Oui, certainement. Avant d'entrer en politique en 2006, j'étais actif dans le domaine des arts du spectacle, à la fois en tant qu'acteur et chef d'entreprise. Ma décision de me lancer dans la politique a été inspirée par l'attitude de certains hommes politiques. Je voulais montrer que nous pouvions faire plus. En d'autres termes, j'ai commencé en tant que représentante de la société civile au niveau local et je suis fermement convaincue que l'inclusion et l'engagement avec la société civile et les ONG est quelque chose dont nous ne pouvons que bénéficier.

Je peux vous assurer que ma porte sera toujours ouverte à une discussion sérieuse sur les sujets connus et sur ceux qui seront portés à mon attention, et c'est la mentalité que j'attends de l'ensemble de l'Organisation.

6. Au-delà des problèmes de mise en œuvre mentionnés aux points 3 et 4 ci-dessus, il y a malheureusement des Etats membres qui affichent systématiquement de graves lacunes dans le respect des normes fondamentales du Conseil de l'Europe. La manière dont ce phénomène est traité est un sujet de controverse, l'Assemblée parlementaire jouant un rôle actif et les Etats membres du Comité des Ministres restant passifs. Des leçons peuvent être tirées d'une analyse de la manière dont les atteintes aux droits de l'homme à l'intérieur et à l'extérieur de la Russie ont été (ou n'ont pas été) traitées avant 2022. Quel devrait être, selon vous, le rôle du Secrétaire général dans ce type d'évolution ?

Alain Berset

Le Conseil de l'Europe est une Organisation intergouvernementale où les impératifs géopolitiques et les intérêts nationaux s'ajoutent aux arguments de substance ayant trait aux standards du Conseil de l'Europe. Par la nature du fonctionnement du CM, le dialogue constructif sera toujours longtemps privilégié. Il y a un partage des rôles *de facto* entre l'APCE qui recommande et le CM qui décide. C'est précisément là que le SG peut jouer le rôle de pont institutionnel pour faire bouger un dossier d'une manière qui soit voulue par l'APCE et acceptable pour le CM et c'est pour bien jouer ce rôle de pont que le dialogue avec la CINGO peut être très utile au SG. De plus, je rappelle que les ONGs ont aussi un rôle à jouer auprès de leurs gouvernements nationaux afin qu'ils s'engagent davantage dans les instances internationales.

Didier Reynders

Le prochain secrétaire général doit incarner une **vision audacieuse et engagée** pour défendre fermement, mais aussi avec expérience, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Il doit avoir une **approche politique axée sur les résultats** et un solide réseau de contacts pour aborder ces questions au plus haut niveau. Un engagement **proactif et actif** avec les autorités nationales sera essentiel pour comprendre les défis rencontrés et identifier les solutions potentielles. Le dialogue et la coopération seront en effet essentiels pour trouver des solutions durables aux problèmes systémiques.

Le Secrétaire Général devra travailler en étroite collaboration avec les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe afin d'obtenir leur soutien sur les questions les plus sérieuses. L'adoption d'une **approche innovante** pour mettre sur la table des solutions nouvelles et audacieuses serait pertinente.

Indrek Saar

Nous savons trouver des compromis et c'est certainement l'une de nos grandes forces. Mais il y a des limites à ne pas franchir. Les mots ont de l'importance, les actes en ont encore plus, mais en fin de compte, ce sont les résultats qui comptent le plus.

J'espère qu'au terme de mon mandat de cinq ans, en 2029, le Conseil de l'Europe comptera au moins 46 États membres. Cela signifie que tous les membres actuels du Conseil resteront membres.

Et à la suite d'une forte approbation par l'Assemblée parlementaire, reprise par un certain nombre de pays lors de la réunion ministérielle du 17 mai, l'adhésion du Kosovo à cette Organisation sera approuvée, ce qui élargira encore davantage la portée de nos valeurs.

Car nous devons nous rappeler pour qui nous nous battons : nos citoyens. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être garantis à tous. Dans ce contexte, la plus grande force du Conseil de l'Europe est son idéalisme. L'Assemblée parlementaire a été une grande école pour moi, probablement la plus grande. Elle a toujours été guidée par l'idéalisme, même dans les moments les plus difficiles. C'est pourquoi je suis revenu vers elle, encore et encore.

Nous avons le pouvoir de rapprocher les pays, mais à cet égard, nous pouvons nous-mêmes être nos pires ennemis par nos activités ou notre inactivité. En utilisant la métaphore de la "carotte et du bâton", nous avons besoin d'un équilibre délicat entre les deux. Nous devons défendre nos valeurs et nos principes fondamentaux par le dialogue, la coopération et une mentalité orientée vers la recherche de solutions de la part de toutes les parties, sous l'égide du secrétaire général.

Mon parcours personnel m'a amené à endurer un empire totalitaire, à le voir s'effondrer et à vivre dans une démocratie de longue date. Je sais donc que les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit peuvent prévaloir. Et je n'épargnerai aucun effort pour m'assurer qu'il en reste ainsi pour le monde de demain.

- 7. La Déclaration de Reykjavik engage les Etats membres à "renforcer nos travaux sur les aspects de l'environnement liés aux droits de l'homme". Le Sommet a lancé le "processus de Reykjavik visant à cibler et à renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine", tout en déclarant (à l'annexe V) "que les droits de l'homme et l'environnement sont étroitement liés et qu'un environnement propre, sain et durable fait partie intégrante de la pleine jouissance des droits de l'homme par les générations actuelles et futures". Quelle est votre vision sur la façon dont le travail du Conseil de l'Europe sur ces questions "entrelacées" devrait être renforcé ?**

Alain Berset

La planète fait face au triple défi environnemental de la pollution, de la réduction de la biodiversité et du changement climatique. Il est évident que chacune des trois dimensions impacte potentiellement les droits de l'Homme, notamment le droit à vivre dans un environnement propre, sain et durable. Le Conseil de l'Europe, à travers la Convention de Berne, a déjà un instrument visant à protéger la biodiversité, il s'agit de faire vivre au mieux le contenu de cette Convention et le SG doit y veiller. Concernant la pollution, les réglementations nationales des Etats membres et les Directives de l'Union Européenne ont permis ces dernières années de réaliser de grands progrès pour prévenir les pollutions industrielles et agricoles les plus graves, mais il est clair qu'il y a encore beaucoup à faire pour sensibiliser les individus à une discipline environnementale constante et pour augmenter la durabilité et le recyclage des produits de consommation dans nos économies. Concernant le changement climatique, le Processus de Reykjavik offre au Conseil de l'Europe des pistes de réflexion et d'action innovantes pour faire le lien avec les droits de l'Homme.

Didier Reynders

En tant que secrétaire général, je soutiendrai les initiatives visant à évaluer l'empreinte carbone du Conseil de l'Europe et à identifier les moyens de la réduire. Cette organisation doit remplir son rôle en établissant des normes, mais aussi agir pour être légitime.

L'Organisation a été pionnière dans de nombreux domaines au cours de ses 75 années d'existence. Cependant, le Conseil de l'Europe est actuellement le seul système régional de droits de l'homme qui n'a pas formellement reconnu le droit à un environnement sain. Si j'ai l'opportunité d'être

Secrétaire Général, je **faciliterai le dialogue** sur cette question entre les différentes composantes de l'Organisation en vue de **développer des instruments pertinents** tels qu'un protocole additionnel ou une nouvelle convention. J'attends cependant les conclusions du CDDH pour avoir une vision plus affinée du sujet.

En ma qualité de commissaire européen chargé de la justice, j'ai proposé une **directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable**, qui vient d'être adoptée par le Parlement européen et le Conseil dans sa version finale. Cela témoigne de mon engagement en faveur d'une transition juste et durable.

Sur le plan interne, je soutiendrai également les travaux de la task force intersecrétariale sur l'environnement, notamment en ce qui concerne une **nouvelle stratégie** et des propositions de **nouvelles activités**.

Indrek Saar

Tout d'abord, je crois fermement que la dimension des droits de l'homme dans l'environnement et la lutte contre le changement climatique est un sujet crucial pour cette Organisation. En outre, il est important de rappeler l'arrêt de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme du 9 avril sur les affaires liées au changement climatique. La décision historique de la Cour a noté que le gouvernement d'un État membre avait violé les droits de l'homme de ses citoyens en ne faisant pas assez pour lutter contre le changement climatique.

Dès le début de ma campagne, j'ai souligné l'importance de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, et j'ai insisté sur le fait que ce sujet crucial devait figurer en bonne place dans l'agenda de cette Organisation.

La participation des jeunes et de la société civile est un élément essentiel de la démocratie. Si nous voulons être pertinents pour les générations futures, nous devons traiter des sujets qui sont importants pour elles.

En tant que secrétaire général, je travaillerai en étroite collaboration avec les autorités locales par l'intermédiaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et j'encouragerai la Banque de développement du Conseil de l'Europe à se concentrer sur les dimensions sociales du changement climatique afin d'aider les États membres à réaliser une transition juste et inclusive.

8. *Le rapport 2022 du Groupe de réflexion à haut niveau du Conseil de l'Europe², créé par le Secrétaire général sortant, a soulevé la question des ressources relativement limitées de l'Organisation, faisant valoir qu'une moyenne d'un demi-euro par habitant et par an était un montant très faible compte tenu de l'importance de son mandat. Ce point a été repris dans le document final du Sommet de la société civile 2023³. La comparaison est parfois faite avec l'Union européenne, qui, grâce à des ressources massives, est progressivement devenue active dans le suivi des droits de l'homme et de l'État de droit, domaines qui relevaient auparavant clairement du Conseil de l'Europe. Pensez-vous que cette tendance devrait être inversée ? Comment voyez-vous la relation et la délimitation des rôles entre le Conseil de l'Europe et l'UE ? Les engagements du Sommet de Reykjavik ont conduit à une modeste croissance nette du budget, mais une nouvelle augmentation des ressources permettrait sans doute d'accroître encore l'efficacité du Conseil de l'Europe. Quelles sont vos ambitions en ce qui concerne le développement de l'Organisation et de ses ressources ?*

Alain Berset

Le rapprochement entre le Conseil de l'Europe et l'UE est un développement positif. L'UE est aujourd'hui un partenaire stratégique et le principal partenaire financier du Conseil de l'Europe et beaucoup d'actions de notre Organisation sur le terrain ne pourraient pas être entreprises sans les contributions volontaires de la Commission européenne. Même s'il y a une énorme asymétrie entre les moyens financiers du Conseil de l'Europe et de l'UE, je ne crains pas la collaboration étroite avec l'UE dans le domaine de la défense et de la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. Au contraire, je me réjouis de son accession à la CEDH et au *boost* que cela représentera pour le système de la Convention. Dans les conditions financières difficiles pour nos Etats membres d'augmenter le budget du Conseil de l'Europe, il est bénéfique d'avoir un partenaire financier solide prêt à investir dans les actions de notre Organisation. Si je suis élu, je veillerai avec beaucoup de soin et en étroite collaboration avec l'APCE, à ce que ce partenariat rapproché soit mutuellement bénéfique et ne dénature pas l'esprit et le fonctionnement paneuropéen du Conseil de l'Europe.

Didier Reynders

Au cours des deux dernières années, l'engagement budgétaire des États membres a été important. Ils ont couvert le financement associé à l'expulsion légitime de la Russie à la suite de sa guerre d'agression à grande échelle contre l'Ukraine et ont accepté une augmentation du budget de **13 %** pour 2024. Cela permettra à l'Organisation de mener à bien ses missions et de remplir les engagements pris à Reykjavik.

Le Conseil de l'Europe, malgré ses nombreuses réalisations, **n'est souvent pas apprécié à sa juste valeur**. Afin d'encourager les Etats membres à renforcer leur engagement budgétaire, l'Organisation doit être plus visible, plus engagée politiquement mais aussi améliorer sa proximité avec les citoyens en mettant l'accent sur ses **impacts tangibles sur leur vie quotidienne**. Tels seront mes objectifs à court et moyen terme dans l'élaboration d'une proposition de budget ambitieuse pour le prochain cycle budgétaire.

² <https://rm.coe.int/report-of-the-high-level-reflection-group-of-the-council-of-europe/1680a862eb>

³ Point 1 de la déclaration de The Hague Civil Society sur la réforme du Conseil de l'Europe <https://cure-campaign.org/wp-content/uploads/CSSDeclarationFullFinal.pdf>

Je suis déterminé à mettre à profit mon expérience de **ministre des finances** pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du Conseil de l'Europe. Il est néanmoins important de poursuivre le processus de réforme en cours afin de garantir son efficacité, son agilité et sa capacité à relever les défis actuels et futurs.

Je suis conscient de l'intérêt et parfois de l'inquiétude que suscite la relation entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Les deux organisations n'ont pas vocation à se concurrencer ni à exercer une quelconque forme de duplication. Ayant une connaissance approfondie de l'Union européenne, je m'engage, si je suis élu, à œuvrer pour un renforcement de leur **coopération et de leur complémentarité**. En tant que Secrétaire Général, j'utiliserai mon expérience pour **défendre stratégiquement les intérêts du Conseil de l'Europe**.

Indrek Saar

Je vais un peu me répéter, mais comme l'a montré mon expérience politique et managériale, les ressources sont liées à la pertinence, à l'influence et à la visibilité. Le Conseil de l'Europe accomplit un travail excellent et important, mais nous devons améliorer la façon dont nous le communiquons au grand public et aux gouvernements des États membres.

Je pense que la clé réside dans le renforcement de la coopération et de la synergie entre le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général. Le financement est important et pour obtenir les meilleurs résultats possibles, il est nécessaire de se rapprocher des hommes politiques et des diplomates. En effet, les représentants du Comité des Ministres ont des liens directs avec les décideurs gouvernementaux et l'APCE est composée de parlementaires.

Comme je l'ai mentionné en répondant à la question numéro deux, je pense que le travail sur la substance doit être prioritaire.

En ce qui concerne les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, je ne vois pas de réelle concurrence, ni de duplication. L'Union européenne a besoin du Conseil de l'Europe autant que nous avons besoin d'elle et je pense que l'Union européenne amplifie de manière positive des éléments importants de notre travail, tels que la Convention d'Istanbul, l'intelligence artificielle, le registre des dommages ou d'autres instruments juridiques. Nous devons renforcer notre coopération.